

**Zeitschrift:** Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =  
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =  
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

**Herausgeber:** geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und  
Landmanagement

**Band:** 110 (2012)

**Heft:** 7

**Artikel:** Informations de l'OFAG relatives au développement rural

**Autor:** Weber, René / Munz, Gustav / Riedo, Willy

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-283547>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Informations de l'OFAG relatives au Développement rural

En 2011, le montant disponible pour les contributions au titre des améliorations foncières et des bâtiments ruraux s'élevait à 83 millions de francs. Les contributions ont principalement été versées pour des remaniements parcellaires, la construction de chemins et des bâtiments d'exploitation. Elles ont été attribuées à raison de 89% à la région de montagne et à celle des collines. Des crédits d'investissement de l'ordre de 328 millions de francs, prélevés sur le fonds de roulement, ont été octroyés pour des maisons d'habitation et des bâtiments d'exploitation, ainsi que sous la forme de crédits de construction et d'aides initiales. Les prêts accordés au titre de l'aide aux exploitations à des exploitations confrontées à des difficultés financières qui ne leur étaient pas imputables se sont chiffrés à 25 millions de francs. Les projets de développement régional gagnent en importance. L'étude préliminaire à une initiative de projet collective permet de doter le projet d'une base fondée.

*Nel 2011 l'importo disponibile a livello federale per l'erogazione di contributi a favore delle bonifiche foniarie e degli edifici rurali ammontava a 83 milioni di franchi. Principalmente questi contributi sono stati impiegati per raggruppamenti di terreni, costruzione di strade, acquedotti ed edifici d'economia rurale. L'89 per cento è stato destinato alla regione di montagna e collinare. Sono stati stanziati, inoltre, 328 milioni di franchi provenienti dal Fonds de roulement quali crediti di investimento per edifici d'abitazione e d'economia rurale, crediti di costruzione e per l'aiuto iniziale. I mutui nel quadro degli aiuti per la conduzione aziendale concessi ad aziende con difficoltà finanziarie non imputabili al gestore hanno raggiunto un importo di 25 milioni di franchi. I progetti di sviluppo regionale acquisiscono sempre più importanza. Mediante gli accertamenti preliminari su iniziative collettive di progetto è possibile creare una solida base per la loro realizzazione.*

R. Weber, G. Munz, W. Riedo, S. Smola

## Améliorations structurelles

Les mesures d'améliorations structurelles contribuent à améliorer les conditions de vie et la situation économique du monde rural, notamment dans la région de montagne et dans les régions périphériques. La mise en œuvre des intérêts de la collectivité passe aussi par la réalisation d'objectifs relevant de la protection de l'environnement, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire tels que la remise à l'état naturel de petits cours d'eau, la mise en réseau de biotopes ou la construction de systèmes de stabula-

tion particulièrement respectueux des animaux.

Les aides à l'investissement sont accordées à titre d'aide à l'entraide pour des mesures d'améliorations structurelles aussi bien individuelles que collectives. Deux instruments sont disponibles:

- les contributions exigeant la participation des cantons, avant tout pour des mesures collectives;
- les crédits d'investissement, accordés sous la forme de prêts remboursables sans intérêts, principalement pour des mesures individuelles.

Les aides à l'investissement soutiennent le développement des infrastructures agricoles. Ces aides permettent aux exploitations de s'adapter à l'évolution des

conditions-cadre. L'abaissement des coûts de production et la promotion de l'écologie ont pour effet d'améliorer la compétitivité de l'agriculture acquise au principe de la production durable. Dans d'autres pays aussi, en particulier au sein de l'UE (PAC, 2e pilier), ces aides constituent des mesures de promotion importantes du milieu rural. Dans l'UE les aides ne sont toutefois octroyées que sous forme de contributions.

## Moyens financiers destinés à l'allocation des contributions

En 2011, un montant de 83 millions de francs a été versé pour les contributions au titre des améliorations foncières et des bâtiments ruraux. L'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales (71,5 millions de francs) et entraîné un volume global d'investissements de 383,7 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé dans la rubrique «Améliorations structurelles dans l'agriculture», car il est rare que les contributions soient allouées et payées intégralement la même année; souvent, il n'est accordé qu'une tranche de crédit.

## Moyens financiers destinés à l'allocation de crédits d'investissement

En 2011, les cantons ont accordé 2148 crédits d'investissement portant sur un montant total de 328,3 millions de francs, dont 85% concernaient des mesures individuelles et 12% des mesures collectives. Dans la région de montagne, des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés «crédits de construction», peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale ainsi que pour la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 13,4 ans.

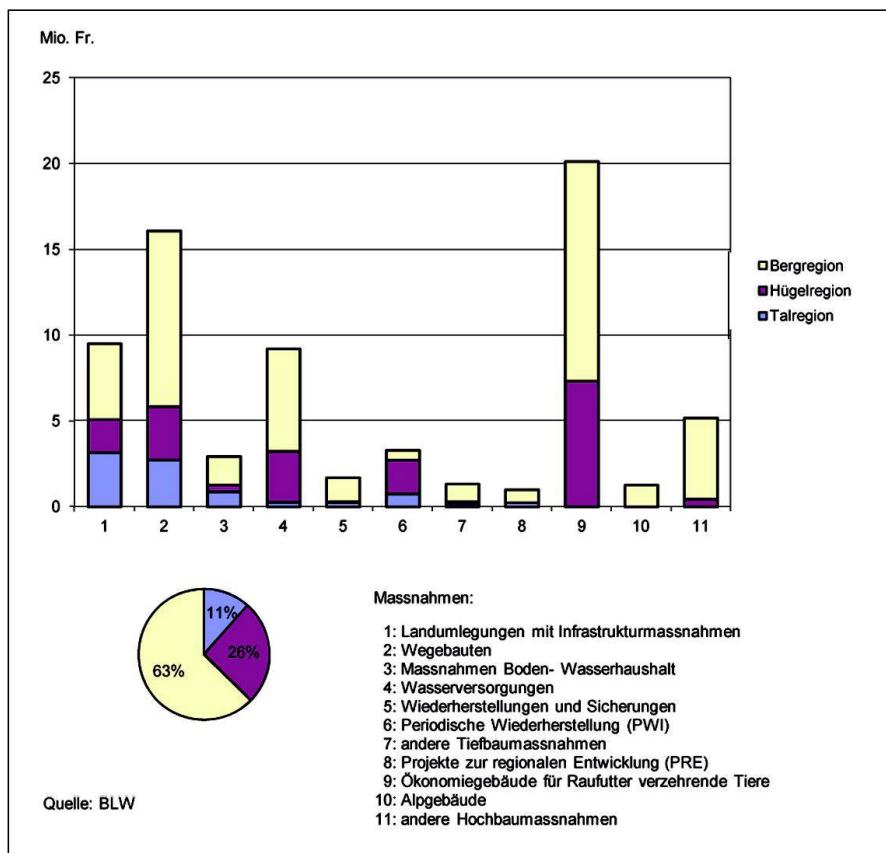


Fig. 1: Contributions fédérales approuvées en 2011.

Concernant les crédits alloués pour des mesures collectives, ils ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières, l'acquisition communautaire de machines et de véhicules et des mesures de construction (bâtiments

et équipements destinés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles).

En 2011, des fonds fédéraux d'un montant de 13 millions de francs ont été mis

à la disposition des cantons. Avec les remboursements courants, ils seront utilisés pour l'octroi de nouveaux crédits. Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,361 milliards de francs.

## Mesures d'accompagnement social

### Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêts sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée aux agriculteurs. De par ses effets, l'aide aux exploitations correspond à une mesure de désendettement indirecte.

En 2011, des prêts à titre d'aide aux exploitations ont été accordés dans 143 cas pour un montant total de 24,86 millions de francs. Le prêt moyen s'est élevé à 179 282 francs et sera remboursé dans un délai de 13,2 ans.

En 2011, un montant supplémentaire de 0,893 million de francs a été mis à la disposition des cantons. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Ajoutés aux remboursements courants, les moyens accordés par la Confédération et les cantons sont utilisés pour l'octroi de nouveaux prêts. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 222 millions de francs, parts cantonales comprises.

### Aides à la reconversion professionnelle

Pour les personnes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture, l'aide à la reconversion professionnelle facilite le passage à une activité non agricole. Comportant des contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et des contributions aux coûts de la vie, elle s'adresse aux chefs d'exploitation, hommes ou femmes, âgés de moins de 52 ans. L'octroi de cette aide requiert la cessation de l'activité agricole. En 2011,

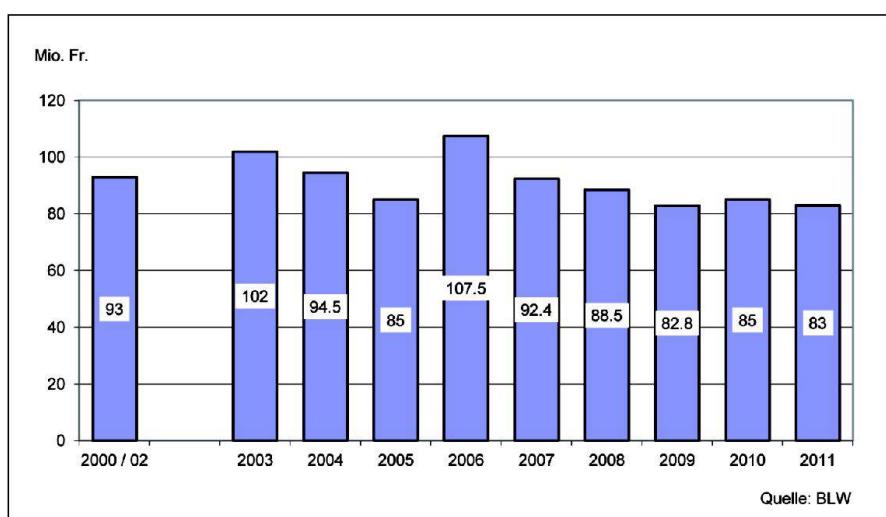


Fig. 2: Contributions fédérales versées pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux entre 2003 et 2011.

# Gestion du territoire

Crédits d'investissements en 2011	Nombre	millions de Fr.	Part en %
Mesures individuelles	1904	278,9	85
Mesures collectives, sans crédits de construction	196	39,4	12
Crédits de construction	27	10,0	3
<b>Total</b>	<b>2127</b>	<b>328,3</b>	<b>100</b>

Tab. 1: Crédits d'investissements en 2011 (Source: OFAG).

une aide de 94 275 francs a été garantie à un chef d'exploitation. Au total, sur la base des aides garanties les années précédentes, un montant de 127 810 francs a été versé à une personne en phase de reconversion professionnelle. Selon la for-

mation, la reconversion dure de un à trois ans. L'éventail des programmes de formation destinés à la reconversion professionnelle est large et va des professions sociales (physiothérapeute, catéchiste ou infirmier) aux professions manuelles ou

commerciales (charpentier, serrurier, cuisinier ou agent agro-commercial) ou à une formation dans une haute école spécialisée.

Les raisons de la faible participation à ce programme pourraient s'expliquer à l'origine par le fait qu'il n'était pas connu, plus tard, par les perspectives économiques défavorables et sans doute aussi par l'important obstacle à franchir que représente la cessation définitive de l'activité agricole et la condition imposée de se reconvertir dans une profession reconnue.

## L'initiative de projet collective constitue la base d'un projet de développement régional (PDR)

Le grand nombre de demandes enregistré depuis 2006 concernant le soutien financier d'études préliminaires d'initiatives de projet collectives montrent que le «coaching» est un instrument de la politique agricole, à la fois nécessaire et très demandé, en faveur du développement durable de l'espace rural. L'encadrement ou «coaching» incite à lancer une idée de projet et à l'ébaucher et contribue notamment, à un stade précoce du processus, à ce que la documentation de base requise en vue de la mise en œuvre du projet, soit bien conçue et de bonne qualité. Enfin, cet instrument permet d'encourager de manière ciblée des projets et de renforcer, ce faisant, la collaboration dans les régions. Durant les cinq premières années, de 2006 à 2010, les études préliminaires concernaient essentiellement des idées de projet axées sur un projet de développement régional (PDR), sur un projet d'utilisation durable des ressources naturelles ou sur des projets de mise en réseau de surfaces écologiques selon l'ordonnance sur la qualité écologique OQE. Près de la moitié des esquisses de projet déposées auprès de l'OFAG étaient axées sur un PDR. Depuis, une forte augmentation en 2011 des demandes concernant des projets de mises en réseau selon l'OQE

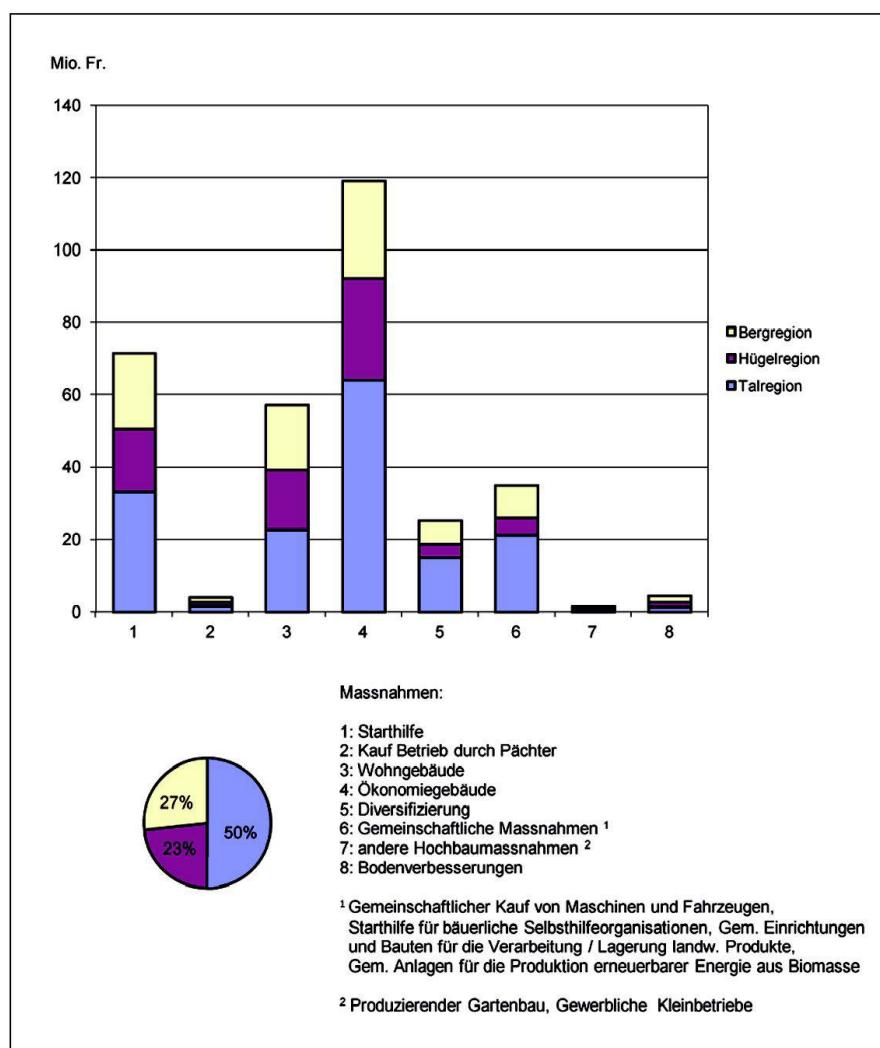


Fig. 3: Crédits d'investissement accordés en 2011 par catégorie de mesures, crédits de construction non compris.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2011	Nombre	millions de Fr.
Conversion de dettes	102	18,71
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	40	5,95
Prêt en cas de cessation d'exploitation	1	0,20
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>24.86</b>

Tab. 2: Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2011 (Source: OFAG).

a modifié la répartition légèrement en faveur des projets OQE.

Le nombre important de demandes déposées (296, état le 31.12.2011) en matière d'études préliminaires témoigne de l'important intérêt à lancer des projets collectifs en milieu rural. Cependant, le nombre d'initiatives issues de la pratique dépend aussi de l'importance que les cantons ou les communes accordent à ce type de projets. Les initiatives sont généralement orientées sur un instrument qui requiert l'engagement des pouvoirs publics. Certains cantons participent donc dans leur propre intérêt à une contribution financière supplémentaire aux études préliminaires.

Les attentes placées dans cette phase d'étude préliminaire ont été comblées.

L'idée de pouvoir à long terme faire évoluer environ la moitié des esquisses de projet déposées axées sur un PDR en vue de les faire passer au stade de la planification détaillée, puis de les concrétiser dans le cadre des améliorations structurelles s'est confirmée à ce jour. Concrètement, parmi les 115 esquisses de projet PDR déposées depuis le début, huit se trouvent au stade de la mise en œuvre et huit autres au stade de l'étape de la planification détaillée (étape de la documentation). Pour 18 dossiers d'études préliminaires achevées, une suite est prévue dans le cadre de l'étape de la documentation. Actuellement, 44 initiatives de projet se trouvent au stade de l'étude préliminaire. 19 projets ont été suspendus durant la phase de l'étude préliminaire ou une fois cette pha-

se achevée. Pour 18 esquisses de projet, l'OFAG n'a pas pu promettre un soutien. Le fait que les idées de projet ne peuvent pas toutes être poursuivies montre clairement l'importance des études préliminaires effectuées sur la base des modèles de documents mis à disposition par l'OFAG. Ce document comprend tous les éléments d'un Business plan, y compris les idées concernant le financement et le rapprochement des idées avec d'autres objectifs ou projets dans la région concernée. Parallèlement, on attend des initiateurs qu'ils examinent les possibilités au plan de l'organisation en vue de la future mise en œuvre de l'idée de projet. Les moyens financiers destinés à l'étude préliminaire étant limités, il s'en est suivi des restrictions au moment de l'approbation des dossiers déposés. Les PDR qui sont mis en œuvre une fois les étapes de l'étude préliminaire et de la planification détaillée achevées sont financés par la Confédération au moyen de fonds provenant des améliorations structurelles. Les besoins financiers pour ce genre de projets rendent nécessaire la fixation de priorités. Il s'agira éventuellement de revoir également les exigences imposées. Figure 4 (état le 31.12.2011) montre l'emplacement des PDR et l'état d'avancement des projets. Figurent sur la carte les projets mis en œuvre (8), ceux qui se trouvent au stade de l'étape de documentation (planification détaillée) (8) ainsi que les PDR dont l'étape préliminaire est achevée (18). Les initiatives de projet qui se trouvent au stade de l'étude préliminaire ne figurent pas sur la carte (44).

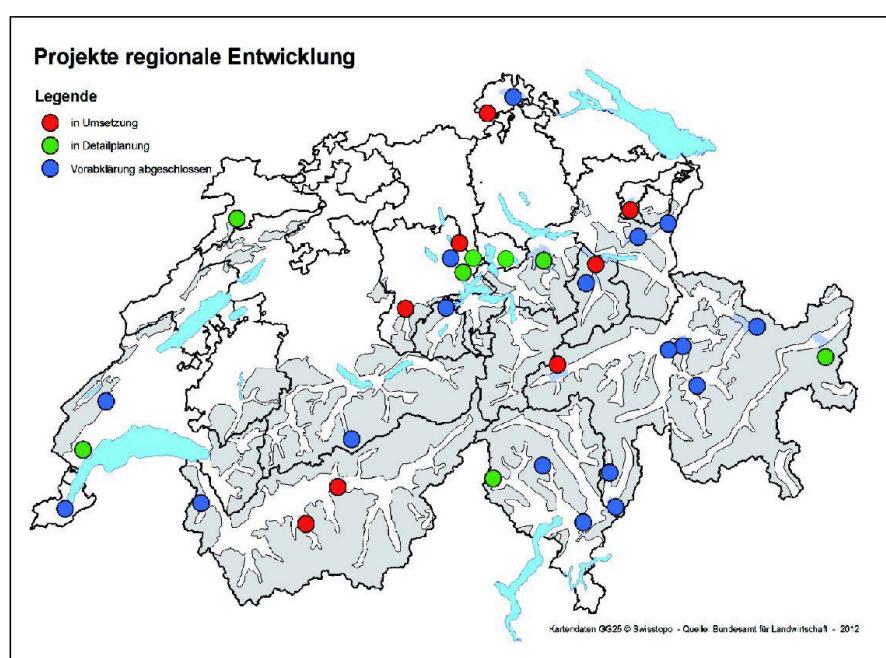


Fig. 4: Projet de développement régional.

René Weber  
Secteur Améliorations foncières  
Gustav Munz, Willy Riedo et Sten Smola  
Secteur Développement rural  
Office fédéral de l'agriculture  
Mattenhofstrasse 5  
CH-3003 Berne  
rene.weber@blw.admin.ch